apportant des modifications à la Loi sur le Parlement du Canada et des modifications corrélatives à certaines autres lois, soit modifié afin que ledit projet de loi soit renvoyé au Comité mixte spécial plutôt qu'à un Comité législatif du Secteur ministériel;

Que ledit Comité mixte spécial soit composé de quatorze députés et de sept sénateurs;

Que le Comité permanent de la gestion de la Chambre nomme, pour la Chambre, les membres du Comité mixte spécial et présente son rapport au plus tard cinq jours de séance après l'adoption de la présente motion, lequel rapport sera réputé avoir été adopté au moment de son dépôt à la Chambre des communes;

Que les changements dans la liste des membres dudit Comité mixte spécial s'appliquent immédiatement après que le député qui agit comme whip en chef de tout parti reconnu en a déposé avis sous sa signature auprès du greffier du Comité;

Que ledit Comité mixte spécial soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre des communes et les périodes d'ajournement, à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression;

Que le quorum soit fixé à la majorité du Comité lorsque celui-ci doit voter, se prononcer sur une résolution ou prendre une décision, à condition que les deux Chambres soient représentées;

Qu'un message soit envoyé au Sénat le priant de se joindre à la Chambre pour les fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, des sénateurs pour le représenter audit comité mixte spécial.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes Robert Marleau

LE COMITÉ MIXTE SPÉCIAL PROPOSÉ—AVIS DE MOTION

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je donne avis que demain, avec votre permission, je proposerai:

QUE le Sénat se joigne à la Chambre des communes pour constituer un comité spécial du Sénat et de la Chambre des communes pour l'étude en comité du projet de loi C-116, Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des titulaires de charge publique et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications à la

Loi sur le Parlement du Canada et des modifications corrélatives à certaines autres lois;

QUE l'ordre de la Chambre des communes portant suite de l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-116 soit modifié afin que ledit projet de loi soit renvoyé au comité mixte spécial plutôt qu'à un comité législatif du Secteur ministériel;

Que ledit comité mixte spécial soit composé de quatorze députés et de sept sénateurs;

Que nonobstant l'article 86(1)b) du Règlement, les sénateurs dont les noms suivent soient désignés pour représenter le Sénat au sein dudit comité mixte spécial : les honorables sénateurs Balfour, De Bané, Grimard, Kelleher, Oliver, Olson et Stanbury;

Que ledit comité mixte spécial soit autorisé à siéger pendant les séances et les périodes d'ajournement du Sénat, à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression;

Que le quorum soit fixé à la majorité du comité lorsque celui-ci doit voter, se prononcer sur une résolution ou prendre une décision, à condition que les deux Chambres soient représentées; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

Son Honneur le Président pro tempore: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs, pour que nous procédions à cette affaire demain?

Des voix: D'accord.

[Français]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par 125 citoyens et citoyennes de la province de l'Alberta qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ces pétitions viennent principalement de Calgary, Edmonton et Sherwood Park.

J'ai également l'honneur de présenter des pétitions signées par 21 citoyens et citoyennes de la province de Québec qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ces pétitions viennent principalement de Montréal.

J'ajoute un renseignement à l'intention du sénateur Murray: j'ai reçu ces pétitions ce matin-même. Elles ont été signées le 26 mars 1993.